

Contacts

Marie-Béatrice de Crespin

Tél. : 01 55 68 86 89

E-mail : mdecrespindebilly@kpmg.fr

Marine Martinetti

Tél. : 01 55 68 62 18

E-mail : mmartinetti@kpmg.fr

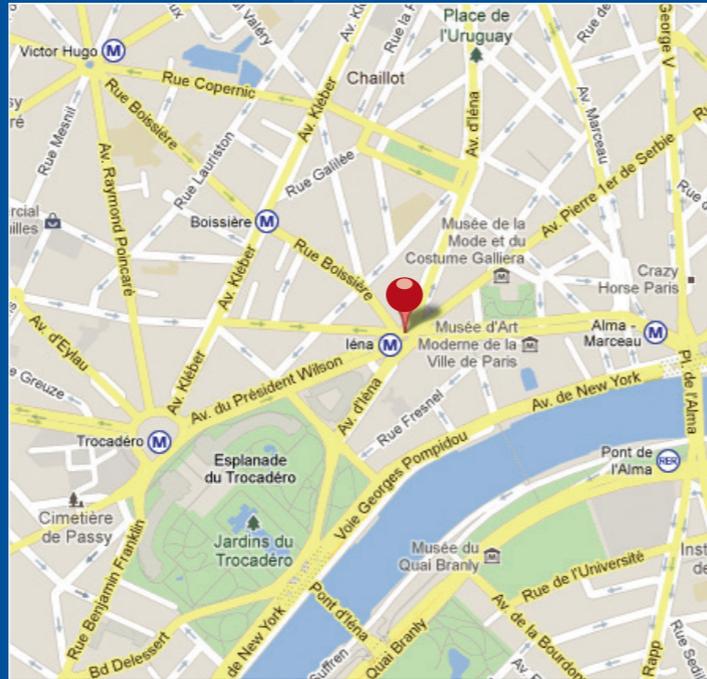
Lieu conférence

Palais d'Iéna
Siège du Conseil économique, social
et environnemental
9, Place d'Iéna
75016 Paris

Accès

Métro : Station Iéna (ligne 9) ou Troca-
déro (ligne 6)

Bus : Arrêt Iéna (lignes 32, 63 et 82)



Invitation Conférence

« DIX ANS APRÈS LA LOLF :
OÙ EN EST LA RÉFORME
BUDGÉTAIRE ? »

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directeur et conseil de surveillance au capital social de 5 497 100 euros. 775 726 417 RCS Nanterre. Siège social : Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex. KPMG S.A. est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (« KPMG International »), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2011 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.
Conception : Studio KPMG - Octobre 2011

Conférence organisée à l'occasion des dix ans de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)

9 h - 9 h 20

Discours inaugural par **Jean-Paul Delevoye**, Président du CESE
Discours d'introduction par **Jean-Luc Decornoy**, Président de KPMG

9 h 20 - 10 h 45

LOLF et Gouvernance économique et financière européenne.

L'ambition première de la LOLF concerne la gestion nationale des finances publiques. L'adoption d'un nouveau langage budgétaire, le rééquilibrage du vote et du contrôle budgétaire au profit du Parlement, la modernisation de la gestion publique sont autant de conditions nécessaires à une meilleure maîtrise de nos finances publiques.

Les premières années de l'euro, puis la crise et ses conséquences sur la cohésion de la zone monétaire soulignent que cette maîtrise ne peut se concevoir sans un corps de règles commun aux Etats membres, réellement mis en œuvre par chacun d'eux. L'articulation entre le niveau communautaire et les processus de décisions nationaux est devenue essentielle. Dans quelle mesure cette dimension est-elle aujourd'hui traitée par notre « constitution financière » ? Faut-il l'amender ou la compléter

pour mieux organiser le dialogue entre les autorités nationales et les organes communautaires ? Comment notre processus budgétaire interne peut-il mieux prendre en compte le nécessaire respect de nos engagements européens ?

Animée par **Jean-Paul Betbèze**, Chef économiste et directeur des études économiques, Crédit Agricole SA et présidée par **Christophe Frankel**, Directeur adjoint du Fond Européen de Stabilité Financière (FESF)

Autour de :

Franco Bassanini, Président de Cassa di Depositi e Consignati
Philippe de Fontaine Vive, Vice Président de la Banque européenne d'Investissement (BEI)
Knut Rexed, ancien Ministre et directeur de Staskontoret

10 h 45 - 11 h

Pause

11 h - 12 h 45

LOLF et gestion publique. Où en est le mouvement de rénovation de la gestion de l'Etat initié par la LOLF ?

Un objectif majeur de la LOLF est de donner aux gestionnaires publics davantage de libertés dans l'utilisation de leurs moyens pour atteindre leurs objectifs. Les responsables de programmes se sont-ils affirmés et peuvent-ils jouer leur rôle ? Les organisations publiques ont-elles évolué pour rejoindre progressivement l'architecture dessinée par la LOLF et mieux épouser la définition des politiques publiques ? La déconcentration a-t-elle accompagné la mise en place du nouveau cadre budgétaire ou l'Etat central est-il resté prédominant ? Quelles nouvelles évolutions favoriser pour aller plus loin dans l'efficacité de l'action publique ?

Animée par **Michel Bouvier**, Directeur de la Revue Française de Finances Publiques et présidée par **Pierre-Mathieu Duhamel**, Président du Comité stratégique de KPMG

Autour de :

Jean Bassères, Chef du service de l'Inspection des Finances
Henri-Michel Comet, ancien Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Préfet de la région Midi-Pyrénées
Jean-Denis Combrexelle, Directeur Général du Travail
Jérôme Fournel, Directeur général des Douanes et Droits indirects

Conclusion des travaux de la matinée par Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes

13 h - 14 h 20

Déjeuner

14 h 30 - 16 h

La LOLF a rééquilibré les responsabilités financières au sein des pouvoirs publics au profit du Parlement.

La LOLF accentue l'importance du contrôle de l'exécution et du respect des engagements pris par l'exécutif. Elle a aussi renforcé le rôle des institutions chargées du contrôle des finances et de la gestion publique, en particulier la Cour des comptes. Dans quelle mesure le dialogue entre exécutif et Parlement a-t-il évolué et s'est-il déplacé des prévisions vers les résultats ? Le Parlement s'est-il emparé de toutes les prérogatives nouvelles qui lui ont été confiées par la LOLF ? Aujourd'hui, le contrôle de l'utilisation des fonds publics est-il plus efficace qu'avant l'entrée en vigueur de la LOLF ?

Animée par **Gérard Bonos**, Chroniqueur économique, Public Sénat et présidée par **Alain Lambert**, ancien Ministre du Budget

Autour de :

Gilles Carrez, Rapporteur général de la Commission des Finances à l'Assemblée nationale
Alain Pichon, Président de chambre à la Cour des comptes

**Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée
Inscription en ligne sur kpmg.fr ou en renvoyant le coupon d'inscription ci-joint.**